

25^c.

Journal du Lot

25^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et départements limitrophes	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
Autres départements	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31

COMPTÉ POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 70
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	1 fr. 70
RECLAMES 3 ^e page	2 fr. 75
2 ^e page	4 fr. 50

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les apôtres d'une doctrine qu'ils recommandent mais ne pratiquent pas. C'est à la bataille des idées qu'il faut se dévouer, non pas au dénigrement des personnes.

Il restera tout de même quelque chose de ces vertueux débats sur les rapports de la politique et de la finance : c'est un précieux avertissement aux collectivistes.

Il a paru dans le Populaire, journal officiel du parti, sous la signature autorisée de M. Compère-Morel, socialiste élu et réélu par des réactionnaires, apôtre d'une religion qu'il prêche, mais ne pratique pas. Nul n'était mieux qualifié que lui pour expliquer qu'il est parfaitement normal de profiter d'un régime qu'on fait profession de combattre et d'en jouer avidement sans cesser de le maudire.

Sa déclaration mérite de nous servir de souvenir des faits qui l'ont provoquée. Elle les dépasse de beaucoup en importance, car elle fixe une règle de conduite qui durera jusqu'au jour où le régime collectiviste remplacera le régime actuel. Et cela nous donne quelques loisirs !

Donc, on avait reproché aux socialistes de faire les vertueux un peu comme la prude de Molière fait la dégoûtée !... Les socialistes avocats ne se gênent pourtant pas pour encenser les gros honoraires des grandes affaires capitalistes qu'ils assistent de leurs conseils ? Ils ne se gênent pas pour plaider en leur faveur. Ne les a-t-on pas vu défendre en justice des profiteurs de guerre connus et avérés ?... Et ce n'est là que ce qu'on voit. Mais tous les services ne se payent pas en chèques. Il en est qui savent escompter leur influence ailleurs qu'en banque et dont nous voyons les fils trouver de belles situations dans d'innombrables sociétés financières et capitalistes. Il en est même qui ont su ramasser d'abondants capitaux dans ces entreprises coloniales qu'ils flétrissent ensuite en des discours aussi documentés que compétents.

A tout cela M. Compère-Morel a répondu avec une irréprochable netteté. Oh ! oui. Il ne s'est pas attardé à discuter les cas d'espèces et il n'a pas essayé de nier ce qui n'était pas niable ; il n'a pas plaidé les circonstances atténuantes. Attaqué dans les personnalités du parti, il s'est senti gêné et abandonnant ce terrain dangereux il s'est réfugié sur celui des doctrines. C'est une manière d'échapper le débat en l'élevant.

Carrément, il a déclaré que les socialistes ont le droit de faire ce qu'ils font. On ne peut pas leur interdire d'occuper une place et un rang élevé dans la hiérarchie sociale. On ne peut pas leur défendre d'être avocats, patrons, commerçants, propriétaires, industriels. Et il ajoute :

« Eh bien ! non, les socialistes ne marchent pas. Ils savent ce qu'ils veulent. Ils savent où ils vont. Vivant dans un régime capitaliste, ils entendent jouer de ses avantages au même titre que quiconque, en attendant qu'ils le détruisent pour y substituer un ordre social plus conforme aux intérêts moraux et matériels de la Cité. »

Cette façon de déplacer la question ne me déplaît pas et l'on peut accepter de discuter sur ce terrain. Que de choses il y aurait à dire !... Et d'abord que les apôtres d'une doctrine de régénération sociale devraient manifester leur foi autrement qu'en la violant trop outrageusement. Quelle grandeur de propagande, quelle force exemplaire il y aurait dans un tel spectacle ! Autrefois — il y a bien longtemps et cela ne nous rajeunit pas — les premiers chrétiens vivaient au sein de la société païenne (tout comme les collectivistes vivent au sein de la société capitaliste), mais ils vivaient chrétiennement, suivant leur loi. Ils condamnaient les vices du monde, mais ils n'y participaient pas !

Nous n'aurons pas le courage d'exiger autant de nos modernes rédempteurs. Il ne faut pas avoir peur de trop hautes ambitions. Du moins pourraient-ils apporter à leurs contradicteurs un minimum de scrupules et ne pas se renier avec tant d'impudence. Avocats, ils pourraient choisir leurs causes et ne pas se dé-

vouer parfois aux plus mauvaises. Patrons, commerçants, propriétaires, ils pourraient donner l'exemple de la justice et de la bonté. Capitalistes, ils devraient bien faire de leurs capitaux un usage plus noble que de se procurer à soi-même le maximum de raffinement et de luxe !... C'est trop souvent le contraire qu'on voit. Enfin et surtout — en attendant qu'ils nous fassent une société où il n'y aura plus d'égoïsme et de méchanceté — ils perdent le droit de condamner et de flétrir les gens dont ils ont tous les vices et dont ils imitent tous les excès. S'ils veulent, comme l'a écrit M. Compère-Morel, jouer de tous les avantages du régime capitaliste, de quel droit traitent-ils d'infâmes jouisseurs, de repus et d'exploiteurs ceux qui font la même chose qu'eux ?

La vérité c'est que dans le parti socialiste, plus encore que dans les autres, on a trop souvent tendance à abandonner la lutte désintéressée et toujours noble des idées pour la bagarre contre des hommes. Et alors on est forcé d'en venir aux injures, aux calomnies, aux dénigrement, à tous ces vilains procédés plus avilissants pour leurs auteurs que pour leurs victimes ! Il arrive aussi qu'on y recourra de coups plus durs que ceux qu'on porte. Les socialistes viennent de l'apprendre à leurs dépens. Puisse la leçon servir à eux comme aux autres !

Emile LAPORTE.

UN PETIT MOT D'ECRIT

A LA FLAMME

Pour nous avoir passé un peu de brasse dans la tige sèche d'une fêlée creuse, Prométhée fut enchaîné et cloué sur un rocher, aux regards consternés de ses amis Io et Océan. Pour avoir, il y a cent ans, apporté aux mortels le magique pouvoir de faire partout jaillir le feu, Sauria subit aujourd'hui un châtiment moins sévère, mais non moins injuste : son nom est contenu dans les oubliettes du temps.

Qui se rappelle la découverte de ce petit Français ? Dans son laboratoire, à Dôle, tout en mêlant ou pilant, pour ses études, la rhubarbe ou le calomel, cet étudiant de 19 ans, préparateur d'occasion, accroche un jour au mur une planchette passée au phosphore ; il y frotte une brindille souillée d'huile de chlorure de potasse. La flamme jaillit. L'allumette est née. Les compatriotes de Sauria ressemblent parfois à cet animal qui savait vaincre, mais ne savait pas profiter de la victoire. Le futur médecin n'avait pas d'argent pour faire breveter son invention. Il la laissa franchir les frontières. Elle proliféra en Allemagne, elle en revint légion. Envoilà par les alchimistes d'outre-Rhin, notre territoire fut bientôt plus qu'un immense foyer où chacun grattait à l'encre la « congrève », dérobée à Sauria. Il restait à celui-ci l'honneur d'avoir servi l'humanité. C'est dans ce grand sentiment que, devenu médecin de campagne, il mourut pauvre et obscur. M. Berget, qui nous remémore cette histoire, réclame une statue pour le second Prométhée. Bonne idée, surtout si, fidèle à l'esprit d'un savant modeste, on exalte l'invention en même temps que l'inventeur. Un monument à la flamme ! Quel beau sujet pour un statuaire !

Que ne voit-on pas déjà dans une allumette qui flambe ? C'est un feu follet, une âme en peine, une rose qui s'effeuille, une danseuse en tulle jaune sur le praticable d'une brindille. Dans la nuit, c'est une étoile qui naît et meurt, aussi grande à nos yeux qu'un astre, et qui, au regard de l'éternité, n'est pas beaucoup plus éphémère qu'un monde. Que de visions secourables dans cette petite flamme ! La petite marchande d'allumettes d'Andersen, qui mourut de faim et de froid dans la rue, la nuit du jour de l'an, ne savait bien. A mesure qu'elle en faisait brûler une, des arbres de Noël illuminés, des tables chargées de mets succulents, surgissaient à ses yeux éblouis, jusqu'à ce qu'ayant frotté la dernière elle vit sa grand-mère, le seul être qui l'eût aimée ici-bas, descendre du ciel, la prendre dans ses bras et l'introduire, glacée et radieuse, dans le Paradis.

De telles visions sembleraient-elles peu appropriées à la statuaire ? Estimerait-on qu'il faut offrir aux foules de plus fortes images ? Mais, au souffle du symbole, la plus humble flamme peut grandir, s'élever, emplir tout le ciel. Dans son livre sur les Français, Concédo Pettinato nous reproche d'être trop raisonnables, trop mesurés, de manquer d'enthousiasme. En glorifiant celui qui apprît aux hommes le secret de ranimer la flamme, un sculpteur pourrait faire à cette courtisane mais injuste critique une digne réponse. Il pour-

Informations

Election législative

Dimanche a eu lieu une élection législative à Oran. Inscrits, 27.324 votants, 19.020. Bulletins blancs ou nuls, 242. Ont obtenu : MM. Parès, U. R. D., 10.933 voix, élu. Gandolphe, radical-socialiste, 1.641. Dubois, socialiste S. F. I. O., 6.696. Beloulou, indépendant, 52. Il s'agissait de remplacer le docteur Molle action démocratique et sociale, décédé, élu le 22 avril 1928, par 11.861 voix.

A la Chambre

Mardi, la Chambre a discuté le projet de loi portant approbation des différents accords intervenus à Paris, en vue des obligations résultant du traité de Trianon.

L'article unique du projet est voté. La Chambre discute le projet de loi sur les pétroles de Mossoul. M. Loucheur fait l'historique de la question.

M. Forgat demande le renvoi à la Commission. Le renvoi est repoussé par 333 voix contre 253.

Au Sénat

Le Sénat discute le budget de l'Agriculture. De nombreux sénateurs présentent des observations sur l'élevage français.

Les divers articles du budget de l'Agriculture sont adoptés.

L'Union européenne

La séance du sous Comité de la commission d'études pour l'organisation de l'union européenne s'est tenue, mardi matin à 11 heures, sous la présidence de M. A. Briand, ministre des affaires étrangères, qui a prononcé le discours d'ouverture.

Sur la proposition de M. Henderson (Grande-Bretagne), le Comité choisit M. Briand comme président.

Sur la proposition de M. Briand, appuyée par le comte Manzoni (Italie), le Comité charge M. Molta (Suisse) des fonctions de rapporteur.

Sir Eric Drummond, secrétaire général, annonce que l'organisation économique et financière de la S. D. N. présentera de son côté, lors de la prochaine session du Conseil, un rapport préliminaire sur la crise économique mondiale.

Négociations franco-espagnoles

Les négociations commerciales franco-espagnoles ont été reprises lundi.

Cette occasion la Commission permanente des viticulteurs a adressé au gouvernement espagnol un note où il est dit notamment :

« Devant la crainte qu'on ne tente d'arriver à un accord commercial sur la base du contingentement des vins et d'un relèvement des droits de douanes, la Commission permanente, assistée des syndicats, des exportateurs de vins, a décidé d'informer le gouvernement de son opposition résolue et énergique à toute idée formelle ou projet de contingentement et de relèvement des droits et considérera préférable, dans ce cas, la rupture commerciale. »

Le portrait d'Alphonse brûlé

Vers 13 heures, mardi, une manifestation tumultueuse s'est produite à la Faculté de médecine. Les étudiants sont sortis des cours en criant : « Vive la République ! Vive l'amnistie ! ». Ils ont déposé un portrait du roi et l'ont brûlé sur un bûcher fait de quelques bannes.

Une foule nombreuse, attirée par les cris, a dû être dispersée par la police. Quelques arrestations ont été opérées, mais ne seront pas maintenues.

Le Congrès du blé à Rome

M. de Michelis, président de l'Institut d'agriculture italienne, s'entretenant avec un rédacteur du bureau romain de l'Agence Havas, de la conférence du blé, dont l'ouverture est imminente, a insisté sur le fait que le congrès s'est organisé en

rait méditer, par exemple la devise du regretté P.-H. Loyson : « Brûle, mais éclaire. »

Brûle, laisse le foyer ardent de ton cœur s'embraser ; jette au souffle qui passe la flamme ; que le vent la lorde dans la tempête ; ne crains pas les grandes douleurs qui consomment les fibres intimes ; redoute seulement la teneur décolorée et les petits calculs d'un bonheur stérile, car la mort est la condition de la vie, et nul ne crée, s'il n'accepte de souffrir. Mais que la destruction lente ou hâtée de ta vie ne soit pas vaine ; ne consens pas à te consumer pour la jouissance inutile de faire surgir et se faner des neveux de jumeau, des fleurs torrides. Brûle pour éclairer.

Voilà de quoi inspirer plus d'une maquette. Mais élèvera-t-on une statue à Sauria ? C'est bien douteux. S'il n'est pas toujours nécessaire, il n'est jamais suffisant d'avoir été un bienfaiteur des hommes pour être statué. — J.-L. M.

étroit contact avec la S. D. N. Tout a été arrangé, dit-il, pour que, par le nombre et la qualité des délégués, l'importance du congrès apparaisse aux yeux de tous.

Aux Indes

La nouvelle de l'exécution de Bhagat Singh et de ses trois compagnons a produit une vive impression dans l'entourage de Gandhi et, à Karachi même, on craint que le comité congressiste ne s'appuie sur cet événement pour contester la valeur de l'accord avec le vice-roi.

Les députés du Pendjab, au cours d'une réunion, ont décidé de proposer l'ajournement de l'assemblée législative en signe de blâme contre le gouvernement.

On se rappelle que les quatre Hindous exécutés avaient assassiné un lieutenant de police britannique.

EN PEU DE MOTS...

Un nouveau soulèvement s'est produit au Pérou. Une partie de l'infanterie s'est soulevée. Il y a eu 40 morts. Mais la révolte a été étouffée.

Le comte d'Artois, rentrant à son domicile près de Narbonne en auto, il longeait le canal du Midi quand la voiture glissa et tomba dans l'eau. Il y avait 5 occupants qui ont été noyés.

Au cours de l'année 1930, 1.398 personnes ont péri, à Londres, dans les accidents de la circulation, soit 36 de plus qu'en 1929.

Le Sénat de New-York a voté une loi ordonnant l'ouverture d'une enquête parlementaire complète concernant l'étendue de la corruption à New-York.

Un drame a eu lieu dans le petit village de Mas (commune de Sarrazac) en Dordogne. Un septuagénaire a abattu d'un coup de fusil la femme de son fils adoptif et s'est tué.

Le croiseur « Colbert » qui avait retrouvé l'hydravion du lieutenant Bernard, est arrivé à Casablanca ayant à bord l'avion et l'équipage.

Les aviateurs Le Brix et Doret ont battu officiellement les 6 records de distance et de durée avec 500, 1.000 et 2.000 kilos de charge. Ils ont battu le record de vitesse sur 2.000 kilomètres. Ce record est de 151 km. 302 à l'heure.

NOS ÉCHOS

Les villes en souterrain.

Un confrère du Temps s'étonne du peu d'intérêt attaché par la population parisienne à la réduction voire à la suppression progressive des transports en surface, que certains édiles de Lutèce prêchent avec une inconscience candide ou redoutable, selon le point de vue de l'observateur.

« Pauvres Parisiens, écrit-il, qui se verraient alors contraints à la gymnastique forcée et aux compressions excessives, auxquelles beaucoup d'entre eux répugnent, pour descendre, remonter, se bousculer en souterrain, et en définitive, à abolir ce spectacle si prenant de la rue qui est une des plus grandes satisfactions de la vie citadine. »

Eh ! oui, ces observations sont justes. On est en train de supprimer la promenade ; le commerce lui-même ne va pas s'installer dans les catacombes et, peu à peu, en faisant du voyageur un acrobate qui filera d'un point à un autre, comme un petit bleu dans un tube pneumatique, on détruira la boutique aux étalages séduisants, joie des yeux, la flânerie aux terrasses, tout ce qui fait la ville joyeuse et l'enrichit.

Ce sera le vide. Mais desous, à force de percer, de creuser, de forcer, ne risquons-nous point la catastrophe ? Lorsqu'on posa la question au père du Métro, M. Bienvenüe, il répondit par de savants calculs scientifiques comparant la résistance de la croûte et le poids qu'elle supporte et confia notre optimisme.

Cependant, il est un donné du problème qu'il n'a point examiné. Que se passerait-il si une secousse sismique de trois mètres ébranlait Paris ?

Le sera-t-il ?

En Angleterre, on commence à parler sérieusement d'élections prochaines.

M. Winston Churchill s'agitte beaucoup, assure les bons connaisseurs des choses anglaises. Et c'est là un signe avant-coureur d'une éventuelle dissolution des Communes.

M. Winston Churchill a ce privilège d'être connu aussi bien à Paris qu'à Londres. Un de nos anciens ministres qui est en relations suivies avec lui, le définit ainsi :

« Son génie est une longue impatience ! Et, de fait, il fut ministre à l'âge où les politiciens font leurs premières armes. Il ne lui manque plus qu'une chose : être « le premier ». Premier ministre ! C'est le seul titre que, naturellement, il ambitionne. »

Lui-même dit plaisamment : « Je suis « ancien » partout. Ancien soldat, ancien journaliste, ancien correspondant de guerre, ancien évadé des

AUX « AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY »

COLETTE A CAHORS

Le merle m'a réveillé. Abel Bonnard — un homme qui se refuse à se mettre à la page et qui prend son temps pour regarder autour de lui et écouter parler les choses, les bêtes et les gens, — a écrit que le chant du merle était remarquable par l'autorité et la précision de sa phrase. Je l'ai très nettement entendu — non pas Abel Bonnard, mais le merle — me dire ce matin :

Lève-toi. C'est le 21 mars. Voici le printemps. Sans doute, en ta jeunesse, cette date tintait plus cristalline à tes oreilles et peut-être t'attardais-tu à regarder, de ton lit, étincelantes et joyeuses, papillonner les heures au cadran doré de ta pendule. Laisse la pendule continuer sa besogne. Tu es arrivé, depuis longtemps déjà, à un âge où elle ne peut plus que te montrer un visage indifférent quand elle ne se révèle pas, tout à coup, pour toi cruellement hostile. Tu es un vieillard. Fais comme celui de La Fontaine. Va voir lever l'aurore. Hâte-toi. Le soleil accourt. Il va être là.

Je me suis levé. L'aurore m'a souri. Elle sourit aux vieux comme aux jeunes ; elle éclaire les berceaux et dore les cerceaux. Elle est chaste et n'a pas de désirs. Elle apporte aux vivants l'espérance. J'ai vu se lever le soleil. Lui aussi, à cette heure, est aussi doux et aussi accueillant que beau. A son coucher il sera impassible, magnifique et hautain. Je ne peux pas passer la journée à le suivre dans sa course à travers le ciel. Je le laisse aller dans sa gloire. Je ne le regarderai pas s'abîmer dans l'Océan. J'attendrai, les yeux clos, dans l'espoir de le retrouver demain, apaisé, accueillant et doux comme il m'est apparu, ce matin.

Mais que faire en un gîte à moins que l'on ne songe ? Quels songes peuvent-ils être ceux d'un vieillard ? Ils ne lui arrivent jamais qu'à travers un verre fumé. Ne la sent-il pas toujours là, derrière la porte, sous son crêpe, la douleur à l'affût ? Des contes ? Il lui arrive d'en dire. Il n'y croit plus. Le sermon ? Mais à quoi bon aller prendre froid sous la voûte de l'église ? Le sans-fil ne lui apporte-t-il pas, tombé de la chaire de Notre-Dame, le dernier sermon du père de La Boulaye ? N'a-t-il pas entendu, il y a quelques jours à peine, la parole du Pape ? A quand celle de Dieu lui-même ? L'âme ne va-t-elle pas donner la communication avec l'au-delà ? Peut-être demain. Attendons.

Si en attendant — n'est-ce pas précisément aujourd'hui 21 mars — je m'en allais à Cahors, ne pourrais-je pas y entendre parler Madame Colet-

camp de concentration du Transvaal, ancien ministre, ancien chancelier de l'Échiquier !

Mais est « ancien » est vraisemblablement un futur « premier ». On ne tardera pas à le savoir.

Les ténors merveilleux.

Le temps du ténor du « bel canto » n'est plus. Cependant la T. S. F. et le poste de Toulouse en particulier, semblaient vouloir lui rendre sa gloire première. Le « contre ut » lancé à pleine voix, avec la main sur le cœur, reviendra-t-il ?

Dernièrement, un de ceux du Midi qui gardent la foi dans le « coup de gueule » chantait du Wagner. Il le chantait mal. Le chef d'orchestre, à la répétition, essayait en vain de lui démontrer que le maître de Bayreuth ne s'interférait pas comme du Donizetti.

Alors le ténor obsédé s'écria : « Wagnuer », Monsieur, il pourrait bien venir apprendre un peu la mu-

te ? Elle nous apporte le printemps que le merle m'a annoncé ce matin. Mais elle est plus qu'une porteuse de soleil et de fleurs. Elle est aussi, à sa manière, une prédicante. Elle a un évangile qu'elle vient prêcher, un évangile de bonté envers les hommes et de pitié envers les bêtes. N'est-ce là, de ma part, qu'un attrait de curiosité ? C'est possible. Mais ce n'est pas la curiosité de ces vieillards pervers que la chaste et peu miséricordieuse Suzanne fit lapider sous ses yeux.

Certes, les livres de Colette je les connais, je les ai lus ces livres, dont le nombre ferait une masse lourde, mais dont les feuillets restent légers comme feuilles de peuplier en octobre, divers et nuancés comme nuages immergés dans l'azur, satinés de grâce, lustrés de clarté, brillants et tintants comme sequins d'or. M'apprendra-t-elle, la conférencière, autre chose que ce qu'elle a écrit ? Ses livres ne sont-ils pas des coffrets où elle a mis, avec les paillettes de son esprit toute la monnaie de son cœur ? Alors à quoi bon faire le voyage ?

Mais la parole n'a-t-elle pas sa beauté propre, sa plastique, sa vibration nerveuse, génératrice de réflexes aux nerfs de ceux qui la reçoivent ? La page lue monte des yeux au cerveau, mais la voix réçue descend de l'oreille au cœur, où elle tressaille et où elle peut provoquer un écho sonore. N'est-il pas humain mon désir de voir — et surtout d'entendre — cette femme éminente, dont le nom m'est devenu vulgaire, dont la pensée m'est habituelle ? cette femme dont les livres ne sont pas seulement pour l'esprit un délicieux passe-temps, qui sont encore le cadre de certains paysages de notre époque, d'hier et d'aujourd'hui, et qui constituent des documents moraux, évocateurs d'une multitude d'idées et qui conduisent aux plus profondes méditations.

Car, qu'on ne s'y trompe pas ; il semble, tout d'abord, à lire ces livres qu'on a sous les yeux de ces miroirs d'eaux, sans épaisseur, sur lesquels se meurent et frémissent les vives couleurs du ciel rellété et l'ombre des grands arbres, les torses des faunes, les corps des nymphes, les margelles de marbre ou les bordures de gazon. A regarder de plus près on s'aperçoit que le plan d'eau a une profondeur, que sa limpidité même cachait. Un trompe l'œil que cette limpidité même. Plongez votre canne dans cette couche de lumière. Vous jugerez de la profondeur du bassin.

Je serai à Cahors ce soir.

UN VIEUX QUERCYNOIS.

Je pourrais lui donner des leçons, moi qui vous parle !

Le chef d'orchestre n'en est pas encore revenu.

De goûts et des couleurs...

Un savant explorateur, membre de l'Académie des gastronomes, a eu l'occasion d'étudier les questions se rapportant au cannibalisme. Au cours de ses études, il a été amené à apporter de curieuses précisions sur ce problème qui touche tout de même à la gastronomie.

D'après les travaux de cet explorateur, la chair humaine la plus estimée des anthropophages est celle de l'Océanien ; celle de l'Européen a un goût assez désagréable ; celle du Jaune sent l'huile rance et l'opium ; celle du Nègre est coriace. La meilleure, la plus tendre, la plus fraîche, rappelle toujours beaucoup, paraît-il, le goût de la viande de porc. Voilà les amateurs renseignés !

LE LISIEUR.

Chronique du Lot

L'AFFAIRE DE LA COMBE DE MINUIT

Dans notre dernier numéro, nous avons laissé le compte rendu des débats au moment où, le transport sur les lieux étant achevé, l'audience recommençait par l'interrogatoire du prévenu. — La suite des débats perd d'ailleurs beaucoup de son intérêt du fait que le jury, estimant les preuves insuffisantes, a fait bénéficier Saint-Martin du doute qui subsistait et l'a renvoyé absous.

Dans la première partie de l'interrogatoire le président rappelle la vie de Saint-Martin qui exerça de nombreuses professions en de nombreux endroits. Au cours de cette carrière diverse et variée, il eut quelques démêlés avec la justice et fut même condamné à 15 mois de prison par la Cour d'Assises de la Gironde pour recel.

Le Président relève, en outre, ses actes de violence. Entre autres, à Gourdon, contre les gendarmes qui l'arrêtaient pour acte de contrebande. — Eh ! Monsieur le Président, répond l'accusé, quand on est pris, on essaye de se défendre !

C'est ce qu'il fait aujourd'hui, en réponse aux charges de l'accusation pour lesquelles il trouve toujours des explications, sans se soucier aucunement des contradictions qu'il y a entre les diverses versions qu'il présente des faits.

Ainsi le Président insiste sur les explications successives qu'il a données du sang qu'on a trouvé un peu partout : sur la terrasse, sur le mur, dans la maison, sur les objets et sur lui-même. Il dit d'abord que c'était le sang d'un mouton. Quand l'expert eut démontré qu'il s'agissait de sang humain, il répondit qu'en effet il s'était déchiré la main. Quand on lui fit remarquer qu'il n'en portait aucune trace, il répondit que sa sœur avait saigné du nez !

L'accusé n'est d'ailleurs jamais embarrassé. Il se garde toujours d'affirmer. Il se borne à fournir des hypothèses, des suppositions.

Quant à ses rapports avec sa sœur, il prétend qu'ils étaient bons. Elle était d'accord avec lui, mais elle ne pouvait supporter sa belle-sœur. Les disputes éclataient entre les deux femmes, mais Saint-Martin dit qu'il n'y assistait pas étant en ville ou à la vigne.

L'accusation relève contre Saint-Martin qu'il était venu à Cahors en vue d'hériter de sa sœur, il répond : — Comment pouvais-je compléter l'absence ? Nous étions presque du même âge. Je n'étais pas plus qu'elle « à l'abri de la mort » !

L'interrogatoire que le Président conduit remarquablement s'attarde longuement sur la scène du 30 novembre. Il y eut à la maison une violente discussion entre la femme Vincent et la femme Saint-Martin. La première voulait chasser de chez elle la seconde, mais elle dit à son frère : « toi, tu peux rester. Dans la nuit, Saint-Martin fut malade et sa sœur le soigna. »

Le lendemain, jour de foire, ils partirent tous les deux à la vigne. La femme Vincent devait revenir assez à temps dans la journée pour négocier des litres et retirer de l'argent. — L'interrogatoire se fait serré, pressant. Il met en relief les contradictions de Saint-Martin.

Celui-ci prétend qu'il a tout de suite quitté sa sœur pour aller chasser. Le témoignage de Gaillard est en opposition avec cette affirmation. — Au retour de sa chasse, l'accusé assure qu'il appela sa sœur en criant : « Fêlée ! Fêlée ! ». Le témoignage de Gaillard ne confirme pas du tout cette affirmation. Celui-ci n'a rien entendu des appels de Saint-Martin, alors pourtant qu'il avait très bien entendu, le matin, des plaintes et des gémissements venant de la maisonnette.

Quant aux blessures que portait la victime, il est impossible de faire sortir l'accusé de son système qui consiste à dire qu'il n'y était pas et qu'il ne peut pas savoir.

Les autres parties de l'interrogatoire portent sur des faits très bien connus qui ne peuvent rien révéler de nouveau. Le président suspend ensuite l'audience qui est renvoyée à l'après-midi.

Les témoignages

Au début de l'audience de l'après-midi on fait passer sous les yeux des jurés les outils agricoles, tuiles, pierres, paniers et objets divers tachés de sang. Puis on appelle les témoins.

M. Solinbac, commissaire de police, retrace avec une grande netteté les constatations qu'il a faites sur place et les charges qu'il releva contre l'accusé. — M. Gaillard rapporte les faits dont nous venons de parler en rendant compte de l'interrogatoire. — M. le docteur Cabet rapporte les résultats de son autopsie. Il y avait deux blessures à la tête. Une fracture du crâne mortelle, a pu être faite par une chute contre un mur ou des pierres. L'autre a été provoquée par un instrument contondant ou le choc violent d'un corps dur et poli. Le docteur n'a pas relevé de trace de saignement de

Compatriote

Sur la proposition du garde des sceaux, ministre de la justice, notre distingué compatriote M. Rateau, directeur des affaires criminelles et des grâces, est désigné, en qualité de Commissaire du Gouvernement, pour assister le garde des Sceaux, ministre de la justice, au Sénat, dans la discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1931-1932 (services judiciaires).

Nos félicitations à M. Rateau.

Citation

Notre jeune compatriote P. Soulié de Catus, vient d'être l'objet de la citation suivante :

« Le colonel de Loustal, commandant le territoire autonome du Tadla (Maroc), cite à l'ordre du régiment Pierre Soulié, vétérinaire, lieutenant du service vétérinaire du territoire, chef du service pendant l'occupation du Sgatt, au printemps de 1930, puis affecté à une base importante pendant la progression du groupe mobile du Tadla, en pays Aïl Ouirrah, a fait preuve pendant toutes ces opérations, de dévouement, d'endurance et de connaissances techniques très complètes. Nos félicitations. »

Médaille militaire

M. Cazal, métayer à Cournon (commune de St-Vincent-Rive-d'Oïl) est inscrit au tableau pour la médaille militaire.

Prévoyance sociale

M. Michaud, négociant à Figeac, vient de recevoir une médaille de bronze pour services rendus aux œuvres de prévoyance sociale.

Un Capital qui rapporte de 10 à 20 0/0

Vous pouvez en pleine sécurité augmenter vos revenus en souscrivant une rente viagère immédiate à la Caisse Nationale des Retraites pour la Vieillesse.

A l'âge de 60 ans le taux d'intérêt ressort à 10,31 0/0.

A l'âge de 65 ans le taux d'intérêt ressort à 12,22 0/0.

A l'âge de 70 ans le taux d'intérêt ressort à 14,60 0/0.

A l'âge de 75 ans le taux d'intérêt ressort à 17,28 0/0.

A l'âge de 80 ans le taux d'intérêt ressort à 20,11 0/0.

Ainsi en versant 50.000 fr. à 70 ans vous obtiendrez une rente viagère immédiate de 7.256 francs.

Vous pouvez également souscrire une rente immédiate réversible en totalité sur la tête d'une autre personne. Cette rente qui vous sera payée pendant toute votre vie sera payée ensuite pendant toute sa vie à la personne que vous aurez désignée.

Pour ne pas laisser vos terres sans ressources dans le cas où vous viendriez à disparaître prématurément souscrivez à leur profit une rente de survie qui commencera à courir dès votre décès.

Demandez tous renseignements utiles à la Trésorerie Générale du Lot, 3, rue Victor-Hugo, à Cahors.

ON DEMANDE DES APPRENTIS à l'imprimerie du Journal du Lot

nez. — M. le docteur Besse, qui a soigné la femme Vincent, déclare qu'elle était très affaiblie. — Ensuite, on entend la femme de l'accusé. Elle sanglote et on distingue mal ses paroles. Son témoignage, qui n'apporte aucun élément à la cause, fait une vive émotion. Puis des voisins viennent donner leurs impressions, rapporter des propos entendus, fournir des détails sur la scène du 30 novembre...

Le réquisitoire

L'audience, suspendue à 5 heures, est reprise à 5 h. 40. Le Président annonce qu'il posera aux jurés la question subsidiaire : « Saint-Martin est-il coupable d'avoir porté des coups ayant causé la mort, sans intention de la donner ? »

Puis M. Tiffon prononce un réquisitoire fortement établi et qui met en pleine lumière toutes les charges pesant sur l'accusé. Et il met en garde les jurés contre un verdict qui justifierait le fameux conseil : « n'avez jamais ! » Il requiert une condamnation nécessaire et juste.

La défense

M. Lacaze s'étonne qu'on ait posé la question subsidiaire. Et si Saint-Martin a frappé, il est responsable de la mort de sa sœur. Alors, il est coupable et doit être condamné. Sinon, il doit être acquitté. Et le défendeur va s'attacher à établir que l'accusation n'a pas fait la preuve de la culpabilité. En terminant, M. Lacaze réclame l'acquiescement qui s'impose en semblable circonstance.

L'acquiescement

Le Président donne connaissance aux jurés des questions auxquelles ils auront à répondre et ceux-ci se retirent dans la chambre de leurs délibérations. Après un quart d'heure, ils en reviennent rapportant un verdict négatif sur les deux questions. En conséquence la Cour prononce l'acquiescement et ordonne la mise en liberté immédiate de Saint-Martin. La session est close.

Impôts sur les revenus

[Coefficients applicables en 1931 pour l'évaluation forfaitaire des bénéfices agricoles, extension du délai prévu pour la déclaration des terres labourables].

En vertu d'une loi du 20 mars 1931, promulguée au Journal Officiel du 21 mars, les coefficients applicables en 1931 pour l'évaluation forfaitaire des bénéfices agricoles sont fixés aux chiffres ci-après :

Terres labourables, 1.

Bois industriels, 2.

Pépinières et cultures maraichères, florales et d'ornementation, 5.

Cultures non désignées ci-dessus (prairies naturelles, vignes, etc...), 2,50.

Conformément à l'art. 1^{er} de la loi du 26 avril 1930, ces coefficients seront appliqués à la valeur locative cadastrale des terres exploitées majorée de 50 0/0 seulement (au lieu de 75 0/0 les années précédentes).

Par ailleurs, la loi précitée du 20 mars 1931 dispose que les exploitants qui entendent bénéficier du coefficient réduit prévu à l'égard des terres labourables pourront, exceptionnellement, adresser jusqu'au 1^{er} avril 1931 au contrôleur des contributions directes, la déclaration de la contenance et du revenu cadastral de ces terres, à la production de laquelle est subordonnée l'application de ce coefficient.

Baccalauréat

Les inscriptions pour la session de juin-juillet 1931 seront reçues dans les Secrétariats des Facultés des Sciences et des Lettres du mardi, 14 avril, au samedi, 25 avril inclus.

Les candidats ayant besoin d'une dispense d'âge sont invités à formuler leur demande sans délai.

Les candidats à la 2^e partie qui ne subiront pas les épreuves devant la Faculté où ils ont été admis à la 1^{re} partie (et notamment les candidats à la Philosophie venant de la Faculté des Sciences et les candidats aux Mathématiques venant de la Faculté des Lettres), devront demander le transfert de leur dossier avant de formuler leur demande d'inscription.

Congrès de la Tuberculose

Nous apprenons que le VII^e Congrès National de la Tuberculose se réunit à Bordeaux durant la semaine de Paques, les 30, 31 mars et 1^{er} avril.

Ce Congrès périodique qui, comme les autres, attirera cette année de France et d'étranger l'élite du corps médical et des personnalités s'intéressant à la lutte antituberculeuse, s'annonce comme devant être particulièrement brillant.

Les médecins des Armées de Terre et de Mer et des Colonies, pourront, pour la première fois, prendre part officiellement au Congrès National.

Non seulement les questions scientifiques qui doivent s'y discuter susciteront les échanges de vue les plus intéressants, mais une série de fêtes, de réceptions, d'excursions, est organisée par le bureau du Congrès, la ville de Bordeaux, les grands crus de la région et les stations climatiques du Sud-Ouest. Ainsi seront présentés au corps médical français et étranger, les richesses et les attraits du Sud-Ouest de la France et de sa Métropole.

Tous les renseignements concernant le VII^e Congrès National de la Tuberculose, seront fournis par M. le Docteur Seoussie, Secrétaire général (Centre Antituberculeux, Hôpital St-André, Bordeaux).

PALAIS des FÊTES

JEUDI 26 — SAMEDI 28
DIMANCHE 29 (Matinée et soirée)

Actualités, Parolées et sonores.
Bravo Toro, Comique sonore, 2 parties.
Koko pondeur, Dessin animé sonore.

ARTHUR

La première opérette cinématographique française réalisée en France par des Français.

Une production de Léonce Perret ; Compositeur Henri Christiné ; Auteur André Barde et Boucot dans le rôle d'Arthur.

Retenez vos places. Location gratuite.

La truffe

A la foire de Salviac, apport de truffes peu important. La truffe a valu 20 francs le 1/2 kilo.

Prix de vente de l'essence

Voici les prix de l'essence pratiqués par le commerce de détail pendant le mois de février 1931, dans le Lot :

Qualité poids lourds : Maximum : 215 fr. l'hecto ; minimum : 214 fr. 57 ; moyen : 214 fr. 79 l'hecto.

Qualité tourisme : Maximum : 228 fr. 80 l'hecto ; minimum : 225 fr. 42 ; moyen : 227 fr. 11.

Contraventions

Janobi François, manoeuvre était à bicyclette ; il allait à bonne allure, la nuit venue, mais il avait oublié d'allumer la lanterne.

Les gendarmes survinrent, lui intimèrent l'ordre de s'arrêter.

Et quand le cycliste fut descendu de machine, les gendarmes constatèrent qu'il n'avait ni plaque d'identité, ni d'appareil sonore à la bicyclette. Il dressèrent procès-verbal.

CAHORS

Conseil de revision

Lundi matin et lundi soir ont eu lieu les opérations du Conseil de revision dans les deux cantons de Cahors.

Ils avaient passé le Conseil !

Lundi soir, après avoir passé le Conseil de revision, les jeunes conscrits, pris bons, ou ajournés, ou réformés se réunirent et firent, selon la tradition un peu de nouba.

Décorés de flots de rubans, coiffés de chapeaux de l'ancien temps, ils montèrent en taxi et se promènèrent à travers les rues de la ville.

Les uns jouaient du fifre, d'autres du tambour ; c'était de la gaité qui passait. Et il n'y eut aucun incident.

Après le Conseil de revision

Après les opérations du Conseil de revision, un jeune ajourné, nommé Robert, eut la fantaisie de faire une balade en motocyclette.

Un camarade motocycliste lui offrit la balade.

Robert, coiffé d'un casque en carton, portant tambour et une trompette de circonstance monta à califourchon derrière le motocycliste.

Mais arrivé à Regourd, il perdit l'équilibre et tomba. Le motocycliste ne s'aperçut pas de la chute. C'est avec cris de Robert qu'il s'arrêta. Il accourut à son secours.

Robert était étendu sur la route ; il avait de fortes égratignures à la figure, mais sans gravité. Robert en sera quitte pour quelques jours de repos. Il se souviendra du jour de son Conseil de revision.

Trouvé dans la rue

Lundi soir, M. Sabatié, 63 ans, ancien gendarme, propriétaire à Douelle, demeurant dans l'avenue de la Gare, a été trouvé étendu dans la rue Bour-seul.

Il était tombé frappé de congestion. Il a été transporté à l'hôpital de Cahors. Son état est très grave.

Des tanks à Cahors

Cinq tanks sont arrivés à Cahors pour participer à des manoeuvres avec les troupes de la garnison de Cahors. Mercredi une manoeuvre a eu lieu au camp d'Arnis.

Le vin était dans le fût

Le sieur Teil Jean, 73 ans, demeurant à Toulouse, est propriétaire d'une maison d'habitation à Cieureac (canton de Lalbenque) où il va passer ses vacances.

Son dernier séjour date du 28 décembre 1930. Or, le 16 mars, il est revenu à Cieureac pour faire une visite dans sa propriété.

En arrivant, il constata la disparition de 25 fagots de bois qui se trouvaient dans un hangar non fermé. Ces fagots, dit-il, ont été brûlés dans un autre hangar situé dans la cour de la maison.

Le même jour, le sieur Teil voulut boire un litre de vin. Il descendit dans la cave et il constata qu'un fût de 130 litres de vin de l'année 1927 était vide.

Teil porta plainte à la gendarmerie de Lalbenque et il indiqua, même, que trois ouvriers qui travaillaient sur le chemin avaient fait du feu dans son hangar, lorsqu'ils prenaient le repas de midi.

Les gendarmes firent une enquête. Ils entendirent des témoins, et les ouvriers.

Ceux-ci déclarèrent, en effet, avoir pris deux fagots, mais ils nièrent avoir pris du vin.

Aussi bien, les gendarmes examinèrent le fût de 130 litres et constatèrent que le fût était plein.

Et Teil déclara : « C'est par erreur que j'ai signalé le vol du vin ; je ne me suis pas rendu compte si le vin avait disparu. J'ai actionné le robinet et le vin n'a pas coulé. Mais, dit-il, il doit en manquer 7 litres. »

Après cette déclaration, et les renseignements fournis par les témoins, les gendarmes furent fixés. Et Teil est reparti pour Toulouse.

Méfais

Le Parquet a été informé que plusieurs méfaits avaient été commis dans la région de Figeac.

Ainsi, le 16 mars courant, au soir, M. Latapie, ancien assistant de laboratoire à l'Institut Pasteur, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire à la Rosière, banlieue de Figeac, eut le toit de sa maison et une véranda gravement endommagés par une pluie de pierres venant du chemin voisin. Les malfaiteurs avaient pris toutes les mesures pour faire croire que la maison était hantée.

Le lendemain, 17 et le surlendemain 18 mars, les mêmes faits se reproduisirent, mais aggravés d'un vol de courroies et de couronnes d'attelage. Un tuyau fut érasé et un coup de feu, quoique tiré à longue distance, faillit atteindre le jeune berger de M. Latapie.

Le 19, au matin, ce garçon s'aperçut d'un vol de 45 francs, renfermés dans un portefeuille, d'un porte-mine et d'une pompe à bicyclette ; les roues mêmes de cette dernière avaient été dévissées. Le 20, au matin, certains autres actes de vandalisme ayant encore été découverts, M. Latapie porta plainte et M. le commissaire de police ouvrit aussitôt une enquête, qui ne tardera pas à donner des résultats, car de graves soupçons se sont portés sur une famille vivant en très mauvais rapports avec celle de M. Latapie.

Contravention

Pour défaut de feu rouge à l'arrière de sa voiture, M. F..., propriétaire à Lamagdeleine s'est vu dresser procès-verbal par la gendarmerie.

Qui boit café Sanka sans caféine dort bien.

Obsèques

Nous avons appris avec regret la mort de Mme veuve Guillon, décédée à Cahors, en son domicile du Boulevard Gambetta.

Mme Guillon était la tante de M. Albert, le distingué substitut du procureur de la République, qui, en raison du deuil cruel qui le frappait, ne put soutenir l'accusation dans l'affaire d'homicide volontaire qui fut appelée à l'audience de la Cour d'assises de lundi.

Les obsèques de Mme Guillon ont été célébrées mardi matin, au milieu d'une nombreuse assistance qui a témoigné de vives sympathies à M. Albert, aux familles Guillon auxquels nous adressons nos bien sincères condoléances.

Disparu

On signale que M. Antignac Elie, habitant Floirac, a quitté son domicile, le 8 mars, et n'a plus reparu.

Malgré toutes les recherches, on n'a trouvé aucune trace.

On croit que Elie Antignac a été victime d'un accident.

Amputation d'un doigt

M. Bouzou, ouvrier charpentier à Lacapelle-Marival, travaillait à une scie circulaire, lorsqu'il eut la main prise par cette scie.

Il dut être transporté à l'hôpital de Cahors où il fut amputé d'un doigt de la main gauche.

Accident de voiture

M. Boulzaguet, propriétaire au hameau de Juillac se rendait à Luzech, en voiture attelée d'un cheval. Dans la voiture avait pris place sa belle-sœur et M. Redoulès.

Arrivé au bas de la côte de Camy, le cheval glissa et la voiture fut renversée. Les voyageurs furent projetés sur le sol.

M. Boulzaguet et sa belle-sœur n'eurent aucun mal. M. Redoulès a été blessé à la tête, mais les blessures sont légères.

La voiture fut relevée et les voyageurs purent continuer leur route.

Pas de lanterne

Joly, rue des Soubirous, arrivait, tranquillement chez lui, en voiture, attelée d'un cheval, pendant la nuit. La voiture n'était pas éclairée.

Il eut le malheur de rencontrer les gendarmes qui le gratifièrent d'un procès-verbal.

CHAUSURES GEORGES

32, Bd Gambetta - CAHORS
Voir ses modèles
DE PAQUES

Grave accident de moto

Lundi matin, M. Raymond Périé, de St-Céré, se rendait à motocyclette de St-Céré à Gramat.

Il arrivait au tournant de la côte de Presque, la moto dérapa. Le chauffeur ne fut pas maître de la direction et la moto alla buter contre l'avant du camion de M. Laborde, négociant, qui venait en sens inverse.

Le choc fut violent, M. Périé a eu les deux jambes brisées, ainsi que le bras gauche. Il a reçu, également, de nombreuses et graves blessures à la tête.

Il a été transporté aussitôt à l'hôpital de St-Céré où des soins lui ont été prodigués et où son état a été reconnu très alarmant.

Quant à la moto, le garde-boue gauche, le phare ont été tordus.

Nous faisons des vœux pour le rétablissement de M. Périé, qui est le fils du propriétaire de l'Hôtel du Quercy, de St-Céré.

Les « Amis de l'Harmonie »

Le deuxième Concert public de la saison 1931 aura lieu le Dimanche 29 courant, à 16 heures, sur les Allées Fénelon.

Ci-après le programme :
1^o Salut à la France, Furgeot.
2^o Guillaume Tell (Ouverture), Rossini, Solistes : MM. Alazard, Rigal, Romet et Jean Séguy.
3^o Babilage, Gillet.
4^o Faust (Ballet), Gounod.

En vue de la série de Concerts qui va suivre et d'une sortie projetée pour un Festival, il est recommandé la plus grande assiduité aux répétitions générales qui ont lieu les mardis et vendredis.

La Direction.

Les Sports

A SALVIAC.

La finale du football 2^e série. — La finale de la coupe du Quercy, football 2^e série, a été disputée à Prayssac, le dimanche 22 mars, par le Club Athlétique Salviacois qui rencontra ce jour-là la Société Sportive de Montdoumer.

Nos jeunes équipiers défendirent énergiquement les couleurs du Club et remportèrent la coupe par 2 buts à 1.

Notre onze s'était entraîné méthodiquement pour cette ultime rencontre de la saison, il méritait le succès qui lui a enfin souri et nous lui adressons nos bien sincères félicitations. Cabanel, Vielmond, Vargues, Lacam se distinguèrent.

Le match fut cependant très amical ; il fut suivi par un public enthousiaste qui avait cependant les préférences. Quoi qu'il en soit, c'est l'équipe la meilleure qui l'emporta et qui apporte la coupe dimanche au sein de la Société à Salviac. Arbitrage impartial de M. Astruc.

La foire de Paris

MARCHÉ INTERNATIONAL

Le caractère international de la Foire de Paris s'accroît d'année en année par la présence d'exposants et d'acheteurs toujours plus nombreux appartenant à toutes les nations du globe. Désormais certains d'y rencontrer un échantillonnage universel, les commerçants s'y rendent, assurés d'y trouver, dans les différents domaines, la documentation dont ils ont besoin.

Comme l'a écrit, de façon très imagée, un journal sud-américain, la Foire de Paris est devenue une sorte de « Vitrine du monde », où tout ce qui compte dans le domaine industriel figure en bonne place. Aussi, ne peut-on trouver ailleurs, une plus exacte vue d'ensemble de la production française et mondiale, qu'en cette magnifique manifestation qui sur 40 hectares, groupera du 9 au 25 mai plus de 7.600 exposants appartenant à 34 nations.

Le Code de la route

Les gendarmes de Lalbenque ont dressé procès-verbal à une propriétaire demeurant à Aujols, Mme R...

Le 17 mars, Mme R... rentra chez elle, le soir, en voiture attelée d'un cheval qui suivait la partie gauche de la route.

Les gendarmes le lui firent observer et Mme R..., tout en reconnaissant son tort, déclara : « Je sais bien que je ne dois pas utiliser le côté gauche de la route, mais mon cheval préfère marcher sur ce côté et je le laisse faire. »

C'est tout à fait charmant ; brave cheval qui fait ce qu'il veut ! Mais sa propriétaire a eu un procès-verbal.

LE ROBINSON

Les samedis, dimanches et fêtes

Grand Bal

REPAS SUR COMMANDE

Noces et Banquets

Téléphone 207.

DIMANCHE 29 MARS

SOIREE ANNIVERSAIRE

Arrondissement de Cahors

Maxou

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Maxou s'est réuni dimanche. La question de l'installation du téléphone a été examinée, et il est probable, qu'avant peu, cette installation sera un fait accompli.

On espère également que la commune profitera également de l'électrification.

moins de dix ans. « Lou moriazé mon-quat » et divers chants du terroir qui furent bisés.

Le succès s'avéra complet devant une salle archi-comble qui ne ménagea pas ses applaudissements aux dévoués acteurs qui assumèrent des rôles écrasants ou irrésistibles, tous ennemis de l'action dramatique. Tous nos compliments vont à Mme Lafau qui ne ménagea pas ses peines et son temps pour mettre au point la mimique et la diction de ce groupe d'interprètes amateurs qui affrontaient la rampe pour la première fois. La soirée se termina par un bal qui assura le triomphe de la soirée et de la jeunesse. Recette et quête furent fructueuses. Il n'y a qu'à se louer d'un tel mouvement et nous demandons : « A quand la prochaine soirée ? »

Arrondissement de Figeac

Figeac

Dénombrement de la population. — Voici les résultats du dénombrement effectué le 8 mars :

Dans Figeac-Est la population agglomérée est de 2.142 ; la population éparsée de 774 ; à part 34.

Dans Figeac-Ouest la population agglomérée est de 2.248 ; éparsée de 506 ; à part, 24.

Soit, au total, 5.728 habitants. Le dénombrement du 7 mars 1926 accusait 5.583 habitants. Cette augmentation de 145 s'explique peut-être par construction de nombreuses maisons dans le nouveau quartier Clément.

Les Artisans Réunis. — Nous rappelons que les soirées données par l'Harmonie des Artisans Réunis, les 20 et 30 mars, au Théâtre Municipal, sont exclusivement réservées à ses membres honoraires et à leur famille.

Les nouvelles adhésions sont reçues chez M. Petit, rue d'Anjou, trésorier de l'Harmonie, qui percevra la cotisation. La carte de membre honoraire donne droit à l'entrée gratuite à une soirée au titulaire de la carte, sa femme et tous ses enfants non mariés. En aucun cas, elle ne peut être cédée.

Felzens

Mise au point. — Dans un récent numéro nous disions qu'un personnage se présentait dans les maisons comme agent de Compagnie électrique et, sous prétexte de fournir aux usagers les lampes dont ils pouvaient avoir besoin, il se faisait remettre un acompte d'argent.

Nous ne voulions que mettre en garde le public contre une escroquerie possible et notre information ne visait aucunement, telle ou telle Compagnie. Il ne s'agissait nullement de mettre en cause la maison Félix Bordas, de Figeac, laquelle envoie ses agents chez les particuliers, pour y prendre des commandes. Mais ceux-ci agissent de la plus honorable et la régulière façon et ne perçoivent de l'argent que contre reçu parfaitement en règle.

Terrou

Téléphone. — Prochainement, nous aurons la satisfaction de voir l'installation du téléphone à Terrou.

Il était temps : car notre commune du Haut-Queyry est isolée de toutes communications.

Corn

Agriculture et calamités atmosphériques. — Les 3 et 4 mars 1930, les pluies torrentielles et des inondations causèrent, dans notre commune de sérieux dégâts aux cultures. Un an après, quelques agriculteurs viennent

de recevoir des avis de dégrèvements allant de 1 fr. 85 à 76 fr. ; quelle aubaine !

Le 10 septembre 1930, un orage de grêle ravagera nos vignes et nos tabacs. Six mois après, les sinistres, comme Sœur Anne, ne voient rien venir !

Nous croyons qu'il y aurait vraiment quelque chose à faire en faveur de nos agriculteurs si souvent éprouvés et si souvent oubliés. Un secours, pour être efficace, devrait être prompt, quelquefois immédiat. Comme on sent bien que ceux qui votent et distribuent ces secours ne sont pas parmi les victimes qui comptent sur le produit de leur terre pour régler bien des comptes ! On parle toujours d'enrayer la désertion des campagnes, mais à quand des actes énergiques et décisifs ?

A. B.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil municipal. — Le Conseil Municipal s'est réuni dimanche en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Trancou, 1^{er} adjoint.

Il donne connaissance au Conseil de la réponse de M. Briand, ministre des affaires étrangères à l'adresse votée par l'assemblée municipale de Gourdon.

La séance est ensuite ouverte. Le Conseil, à l'unanimité, décide la suppression de l'emploi d'architecte communal.

La commission des écoles rend compte qu'une visite faite à l'Ecole Primaire Supérieure a établi que le cimentage d'un préau, s'effrite déjà alors que ce travail n'est terminé que depuis quelques mois. Le Conseil décide de demander à M. le Préfet la désignation d'un expert pour constater ces malfaçons et permettre de rechercher les responsabilités. Le nécessaire sera fait par M. le Maire.

Sur la demande de M. Espitalié, il est décidé que les plans des W.-C. de l'Arbre rond seraient modifiés de même que leur emplacement, car à l'endroit où ils sont, ils enlèvent une partie de l'esthétique de la promenade de l'Arbre rond.

Le Conseil renvoie donc cette question à la Commission des travaux publics pour établissement de nouveaux plans combinés avec ceux existants.

D'autres questions de détail sont traitées aux mieux des intérêts de la commune.

Le Conseil se réunit ensuite en Comité secret pour des questions d'assistance.

M. Trancou donne ensuite lecture d'une lettre de M. le Préfet répondant à une délibération du Conseil municipal datant de 1930 et refusant d'accepter le transfert de l'assistance médicale à celle de 1905 (obligatoire aux vieillards et incurables), de certains malades de l'Hôpital qui, sur constatation de M. l'Inspecteur de l'assistance publique, sont devenus incurables.

Après discussion et intervention de M. Bruno qui explique que non seulement le prix de journée de l'Hôpital à Gourdon étant de 11 fr. et celui de l'Hospice de 5 fr. 25, les intérêts de la commune sont lésés de moitié, mais encore dans le règlement des dépenses des frais d'hospitalisation. La commune ne paie approximativement que 30 0/0 pour les assistés de la loi de 1905, alors qu'elle paie 70 à 75 0/0 des mêmes frais pour les malades de la loi de 1893.

Le Conseil décide donc d'accepter le transfert demandé par M. le Préfet.

Conseil de révision. — Les opérations du Conseil de révision auront lieu dans l'arrondissement de Gourdon, aux dates ci-après :

Salviac, mardi, 24 mars, 15 h. ; Labastide-Murat, lundi, 30 mars, 9 h. 30 ; St-Germain, lundi, 18 mai, 8 h. 30 ; Gourdon, lundi, 18 mai, 10 h. 30 ; Payrac, lundi, 18 mai, 15 h. ; Souillac, mardi 19 mai, 10 h. ; Martel, mardi, 19 mai, 15 h. ; Vayrac, mercredi, 20 mai, 10 h. ; Gramat, mercredi, 20 mai, 15 heures.

Montfaucon

Recensement. — La population de Montfaucon comprend 823 habitants, en augmentation de 22 sur celui qui a été fait en 1926.

Nécrologie. — On annonce la mort de Mme Filière-Meyzen, 52 ans, épouse de Pierre Bach.

Nous adressons à la famille nos condoléances.

St-Germain-de-Bel-Air

La foire. — La foire du 23, malgré les travaux de la saison, a été assez importante.

Tendance très nette à la hausse pour les bœufs d'attelage.

Voici les principaux cours pratiqués : bœufs d'attelage, 8.000 à 9.000 fr. ; bouvillons, 3.000 à 5.000 fr., le tout la paire ; moutons gras, 5 à 6 fr. le demi-kilo ; poules, 5 fr. le demi-kilo ; œufs, 3 fr. 50 la douzaine ; jardinage vendu à des prix élevés.

Nombreux marchands détalagistes.

Le pont du Gar. — Depuis quelques jours, le passage sur le pont du Gar — situé à l'embranchement des routes de St-Chamarand et de Frayssinet — est interdit aux véhicules dont le poids dépasse 2.000 kgr. Comme conséquence de cette interdiction l'autobus Gourdon-Cahors est obligé de contourner par le Pont de Rhodes pour se rendre à St-Chamarand.

Nous espérons que l'administration des Ponts et Chaussées fera rapidement le nécessaire pour rendre à la circulation normale une route très fréquentée.

Salviac

Au sujet de l'éclairage. — Dans sa dernière réunion, le Conseil municipal de Salviac a pris à l'unanimité la décision suivante au sujet de l'éclairage.

M. le Maire expose au Conseil que la marche de l'usine à acétylène est de plus en plus défectueuse, nécessitant des quantités plus élevées de carbure pour une utilisation plus réduite de gaz et lui demande de se prononcer sur la fermeture de l'usine, ce partant sur la suppression de l'éclairage public et particulier.

Après délibération, le Conseil, « Considérant qu'il n'est pas possible d'envisager de grosses réparations à la veille de l'électrification de la commune ; considérant que l'exploitation de l'acétylène, dans les conditions actuelles, deviendrait ruineuse pour la commune, le prix du gaz ne pouvant être sensiblement augmenté du moment où l'éclairage devient plus défectueux, décide d'arrêter le fonctionnement de l'usine au moment où l'approvisionnement en carbure sera épuisé et appelle l'attention de M. le Préfet sur les graves inconvénients qui résulteraient pour la population salviacoise de la suppression de l'éclairage particulier et public au cas où l'électricité n'arriverait pas dans la localité pour l'hiver prochain.

Nous voulons croire que les travaux d'aménagement commenceront bien-

tôt et que l'impossible sera fait pour que la « Fée Electricité » puisse nous éclairer en 1932.

Le recensement de 1931. — Les opérations de recensement sont terminées ; les chiffres connus sont décevants ; ils accusent un déficit de 130 habitants sur la population de 1926. Salviac avait à cette époque 1218 habitants, il n'en possède plus que 1088. Dans 20 ans, si la population continue, notre commune aura seulement 568 habitants.

La finale de foot-ball (2^e série). — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Vayrac

Départs. — Nous avons appris avec regret, la mort de notre compatriote, M. Pierre Tronche, ancien commerçant à Paris, décédé à l'âge de 52 ans ; de Mme Marie Périé et de Mme Soulladié.

Aux familles en deuil, nous adressons nos sincères condoléances.

Quatre-Routes

Recensement. — En 1926, il y avait 139 maisons et 514 habitants.

Le recensement de 1931 a donné les chiffres suivants : 149 maisons et 552 habitants. Soit, 10 maisons et 38 habitants de plus.

CHEZ NOS VOISINS

Récompense honorifique. — Une mention honorable, pour acte de courage est décernée à M. Tardieu, charpentier, domicilié à Libos.

Dernière heure

Au Sénat

Dans sa séance de mercredi, le Sénat a repoussé à l'unanimité la demande en autorisation des poursuites introduite contre M. Raoul Péret, pour refus de déposer devant la Commission d'enquête.

En Espagne

Les étudiants en médecine, à Madrid, ont continué l'agitation. Des bagarres ont éclaté entre eux et la police.

Il y a des morts et de nombreux blessés de part et d'autre.

DEPÊCHES

Paris, 11 n. 10.

Au Sénat

Le Sénat, ce matin, a voté un crédit de 2.725.000 francs pour la participation du Sous-Secrétariat de l'Enseignement technique à l'Exposition coloniale, puis, il a repris la discussion du budget du travail.

A la Chambre

A la Chambre, ce matin, M. Marin demande une enquête sur le vote qui a eu lieu au sujet d'une demande de scrutin public relatif à la question des pétroles.

La demande de scrutin public fut déposée au début de la séance. Or, le vote a eu lieu à mains levées. M. Marin déclare qu'il doit y avoir une sanction.

Mais la Chambre adopte le procès-verbal à l'unanimité.

La Chambre rejette le contre-projet socialiste tendant à l'institution

du monopole de l'Etat pour les pétroles, par 306 voix contre 265.

Randonnée princière !

Le prince de Galles et le prince George sont arrivés, hier, à Rio-de-Janeiro, à bord du transatlantique « Alcantara » qui était escorté par trois destroyers.

HERNIEUX

M. BASTIÉ, Orthopédiste-Bandagiste
recevra le 1^{er} avril
à Cahors

Hôtel de la Croix-Blanche

Il se tiendra à la disposition
de sa fidèle clientèle
pour tout ce qui concerne les

Bandages, ceintures pour ptoses, rein flottant, appareils orthopédiques, jambes, pilons.

CORSETS CUIR ET CELLULOÏD

EH BIEN ! TU AVAIS RAISON

Ah ! oui ! Je te demandais, l'autre jour, si tu voulais rire ! Eh ! bien, mon ami, tu avais raison ! Je suis allé chez AVENAL, 28, rue Nationale, en face la place Rousseau, et j'ai acheté une belle canne avec 2 scions bambou. Et je l'ai eue à un très bon prix... Il n'y a pas à dire : c'est épatant.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE CAHORS

D'un jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Cahors, en date du vingt-quatre mars mil neuf cent trente et un,

Il a été extrait ce qui suit :

« Le Tribunal déclare le sieur BEAUMONT Ernest-Fernand, Machines agricoles, demeurant à Cahors, en état de faillite ; « Fixe provisoirement au vingt-deux mars mil neuf cent vingt-neuf la date de la cessation de ses paiements et l'ouverture de sa faillite ;

« Délivre au failli un sauf-conduit provisoire, à charge par lui de déposer au Greffe, dans la huitaine de la signification du présent jugement, son bilan et la liste de ses créanciers ;

« Ordonne l'apposition des scellés à son domicile et partout où besoin sera, conformément à l'article quatre cent cinquante-huit du Code de Commerce ;

« Nomme Monsieur J. RIGAL, l'un de Messieurs les Juges, Juge-Commissaire et Monsieur L. ROUSSEAU, arbitre de commerce, demeurant à Cahors, syndic provisoire pour gérer et administrer la dite faillite sous la surveillance de Monsieur le Juge-Commissaire. »

Le Greffier, E. MANEYROL.
Nota. — La présente insertion est faite en conformité de disposition de l'article quatre cent quarante-deux du Code de Commerce.

OCCASION A VENDRE

Conduite intérieure
7 HP. DONNET

EXCELLENT ETAT

Pour tous renseignements s'adresser au Docteur Antonin MANS, Montfaucon (Lot).

Les mêmes organes

en réduction, que ceux d'une grosse voiture de luxe, avec la



4 Cylindres
Différentiel
3 vitesses
et marche AR
Amortisseurs
AV et AR
Freins sur les
4 roues

Pour renseignements et
essais gratuits s'adresser :

J. JARRIGE

GARAGE MODERNE
49, Boulevard Gambetta
CAHORS

Un bon conseil

Faites vous-même un litre de bon vin fortifiant avec la Quintonine. Il suffit de verser un flacon de Quintonine dans un litre de vin rouge pour obtenir instantanément le meilleur fortifiant pour tonifier le sang, les nerfs, les os et pour guérir la faiblesse, le surmenage, l'épuisement, la lassitude, l'anémie et la neurasthénie. La Quintonine relève l'appétit, facilite la digestion et donne aux personnes fatiguées la vitalité nécessaire pour devenir fortes, robustes et résistantes comme celles qui respirent la santé.

La Quintonine est un extrait concentré à base de quinquina, kola, coca, fer et glycérophosphate de chaux ; elle est cinq fois plus active que l'extrait de quinquina et d'un goût plus agréable.

Le flacon dose pour un litre de vin fortifiant : 4 fr. 95. Toutes pharmacies et pharmacie Orliac à Cahors.

MESDAMES !

Sachez profiter d'un stock de marchandises LIQUIDE A GROSSE PERTE. Avant d'acheter... voir les vitrines chez POPOVITCH.

SERVICE RAPIDE CAHORS-TOULOUSE

M. Paul NOYER informe sa nombreuse clientèle que le Service rapide Cahors-Toulouse sera assuré journalièrement, à partir du 1^{er} avril.

A VENDRE

FONDS DE COMMERCE

Libre de suite

PLEIN CENTRE DE LA VILLE. GROS BÉNÉFICES
AFFAIRE EXCEPTIONNELLE

Mercredi, Jeudi, Samedi et Dimanche

ARTHUR

LA PREMIÈRE OPÉRETTE FRANÇAISE FILMÉE

FILM FRANÇAIS ENTIÈREMENT PARLANT

PALAIS
DES FÊTES

PALAIS
DES FÊTES

Feuilleton du « Journal du Lot » 26

LE

VOEU DE NADIA

par Henry GRÉVILLE

VIII

Ce n'est un parvenu de rien du tout, celui-là, c'est un déchu de tout ! Et, tout prince qu'il est, je le tiens en piètre estime ! Mais je ne puis comprendre, je l'avoue, ceux qui ont pu, à force de travail, s'assimiler les sciences les plus ardues, et qui ne veulent pas apprendre la civilité puérile et honnête !

— Evidemment, mon père, dit Nadia, lorsqu'il s'arrêta pour reprendre haleine, vous avez raison sur tous ces points ; seulement, je crois qu'avec le temps ceux dont vous parlez reconnaîtront la nécessité de ces formes extérieures, plus importantes en effet qu'elles ne le paraissent à première vue.

Le prince secoua la tête.
— Ne crois pas cela ! dit-il. La Russie subit en ce moment la réaction d'un état de choses despotique qu'elle a accepté longtemps et contre lequel elle commence à se révolter. Tu vou-

Tous droits réservés.

lais épouser un homme sans naissance ; jamais Korzof ne se doutera de ce qu'il t'a épargné !... Mais je n'y aurais pas consenti, et nous aurions passé des années en désaccord, tandis que, grâce à lui, à son sacrifice, à sa grandeur d'âme, nous avons une vie heureuse, avec toutes les garanties d'honneur et d'avenir que l'on peut désirer. Tu avais cette lubie ; elle ne s'était pas formée toute seule dans ton cerveau ; d'autres que toi l'ont eue, mais ce n'étaient pas des demoiselles aussi entêtées ; elles ont toutes épousé des chevaliers-gardes ou des attachés au ministère des affaires étrangères. Les hommes de ton âge n'ont pas échappé à ces faux sentiments d'égalité qui font rejoindre en bas ce que l'on devrait tâcher d'élever à soi... Déjà les manières sont moins correctes, moins sévères qu'autrefois.

— Mais autrefois on les poussait jusqu'à l'exagération !

— Et maintenant on exagère en sens contraire... Sais-tu, Nadia, que bientôt surgira en Russie ce qui existe déjà en Allemagne : une classe de gens, hommes et femmes, fort intelligents, savants même, qui voudront prendre d'assaut notre société actuelle, qui feront fi des bonnes mœurs comme des bonnes manières, et qui, à force d'abolir des supériorités, faisant table rase de tout, aboliront même la supériorité de l'intelligence, de sorte que, par une bizarre logique à eux particulière, chacun étant l'égal de tout le monde, le premier, créfin

venu sera l'égal de Platon ! Et ce seront les parvenus de l'intelligence qui auront décrété cela ! Sors-toi de là si tu peux !

C'est qu'ils emploient le mot égalité dans deux sens différents : l'égalité morale et l'égalité devant la loi... — Ta, ta, ta, ils ne vont point chercher si loin ! Ils s'embrouillent dans leurs propres idées jusqu'à ne plus y voir clair, et bien fier qui les débrouillera ! Ils tiennent tant à ne pas être débrouillés ! As-tu vu passer dans les rues des demoiselles vêtues de noir, sans crinoline, avec un carton ou un livre sous le bras, les cheveux plats coupés court sous leur toque et leur tombant derrière les oreilles, avec des lunettes bleues qui cachent immanquablement leurs yeux quelconques ? Ce sont les demoiselles nihilistes ; jusqu'à présent leur folie est considérée comme inoffensive et n'est que ridicule ; mais un jour viendra peut-être où l'on sera bien forcé d'y prendre garde. On commence par nier la nécessité des belles manières, nier l'existence du sens moral... Nadia, renoue tes relations, va dans le monde, et marie ta fille à un homme bien élevé, quand même il n'aurait pas de génie. Qu'il ait le respect de la femme, — de sa femme ; — qu'il ne choquo pas ses oreilles par des paroles grossières, ni sa pudeur par des façons de cabaret ; ce n'est pas cela qui lui donnerait du génie, d'ailleurs ! Tâche seulement qu'il ait du sens moral, car nous n'en avions déjà pas à reven-

dre, et, du train dont nous allons, d'ici vingt ans on n'en trouvera plus que chez les collectionneurs !

Nadia l'écoutait, pensive, se rappelant bien des mots, bien des discours dont son esprit n'avait pas été frappé d'abord, et auxquels les paroles de son père semblaient faire écho maintenant.

— Vous avez raison, dit-elle enfin ; je vais retourner dans le monde. Il ne faudrait pas que mon indolence fût préjudiciable à mes enfants. Ils sont encore bien petits, mais...

— Mais, puisque tu as l'intention de leur donner une éducation libérale, — et je ne t'en blâme pas, — cherche un contre-poids dans la fréquentation d'une société élégante. Tu corrigeras ainsi ce que chaque milieu pourrait avoir d'exagéré.

Le prince semblait avoir donné à sa fille dans son entretien une sorte de testament moral ; peut-être, en effet, avait-il parlé avec tant d'énergie et de conviction parce qu'il sentait en lui quelque chose d'anormal. Peu de jours après cette conversation, il se mit au lit, et les soins assidus de son genre ne purent le sauver.

— Si j'avais été guérissable, tu m'aurais guéri, n'est-ce pas ? dit-il à Korzof dans un de ses derniers moments lucides. Au moins, nous n'avons rien à nous reprocher. Va, mon fils, nous avons été très heureux ; tout est bien ! Surveille l'éducation de tes enfants, fais-en des êtres honnêtes surtout ; cela se perd tous les jours...

Il mourut sans agonie, dans une sérénité presque gaie, tel qu'il avait vécu. Ses petits-enfants se trouvèrent possesseurs de sa grande fortune, dont il avait ordonné de capitaliser les revenus jusqu'à leur majorité.

— Ma fille n'ayant besoin de rien, portait le testament, je crois me conformer à ses désirs en donnant mon bien à mon petit-fils Pierre et à ma petite-fille Sophie, qui se souviendront ainsi de leur grand-père.

Roubine fut sincèrement regretté. Il était au nombre de ces êtres aimables qui cachent de grandes qualités sous une enveloppe un peu frivole de sorte que le monde ne leur rend guère justice qu'après leur mort. Nadia et son mari s'aperçurent plus d'une fois que la sagesse mondaine de leur père leur faisait défaut maintenant ; aussi se résolurent-ils à obéir à ses derniers conseils, en recherchant la société qui avait été la leur jusqu'au moment où les préoccupations de leur grande œuvre les en avaient écartés. Leur deuil les contraignait, pour un temps du moins, à la solitude ; il fut convenu que Nadia partirait avec ses enfants pour la terre de Smolensk, qui devait avoir besoin du coup d'œil du maître, et que Dmitri irait les rejoindre deux mois plus tard, à l'époque des vacances qu'il s'accordait chaque année.

Nadia trouva de grands changements. L'émancipation venait de passer par là, donnant aux paysans d'autres droits et d'autres devoirs ; ils

n'avaient compris très bien ni les uns ni les autres et se trouvaient presque lésés en voyant qu'on ne leur avait pas accordé au moins la moitié des domaines seigneuriaux ; mais au milieu de ce conflit d'intérêts, ils étaient encore assez maniables, grâce à l'extrême bonté que leur avait toujours témoigné le prince de son vivant.

Le vieux Stepline était mort ; son fils lui avait succédé dans ses fonctions d'intendant. Depuis son mariage, il ne cherchait plus à plaire, et sa toilette n'y gagnait pas ; ses habits à l'europpéenne — car il eût dédaigné les cafetans que portait son père — venaient de chez un petit tailleur allemand du gros bourg le plus voisin et n'avaient rien de commun avec les modes anglaises. Sa femme avait engraisé au point d'avoir l'air d'une tonne ; il avait maigri, lui ; mais ses doigts allongés au bout de ses manches étriquées lui donnaient un air d'apréte au gain, que rien ne démentait d'ailleurs.

(A suivre.)

LA PHOSPHODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue

Prix du Flacon : 1^{fr} 50 francs

UN SEUL MODÈLE DE FLACON

GRANDEUR UNIQUE

En vente dans toutes les pharmacies

